



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 1/06/2015

Affaire suivie par :  
Marie-Hélène DOLO

☎ : 04.68.51.95.46  
✉ : marie-helene.dolo  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

### AVIS AU PUBLIC

Enquête publique pour les projets de lotissements « Cami de Vingrau », « Domaine de l'Agly » et d'extension du bassin de rétention des eaux pluviales de la nouvelle gendarmerie par la commune de Rivesaltes et des projets de modification du bassin de rétention de la ZAE « Panisso » et de régularisation de la zone d'activités économiques « Cap Roussillon » par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

En application de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER 2015142-0001 du 22 mai 2015 il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation unique requise, au titre du code de l'environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique, composé de la demande d'autorisation unique « loi sur l'eau », de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Rivesaltes (siège de l'enquête) et de Clairà pendant 33 jours consécutifs, du lundi 22 juin au vendredi 24 juillet 2015 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit :

**Mairie de Rivesaltes**  
Place de l'Europe  
66600 RIVESALTES

- du lundi au jeudi de 9h 30 à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi de 9h 30 à 12h et de 13h 30 à 16h 30

**Mairie de Clairà :**  
4, place de la République  
66530 CLAIRA

- du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres

**Téléphone :**

**Adresse Postale :** 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX  
**Renseignements :**  
+33 (0)4.68.38.12.34  
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

**INTERNET :** [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)  
**COURRIEL :** [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Rivesaltes, siège de l'enquête, à Madame le Commissaire enquêteur – Enquête publique « projets de lotissements « Cami de Vingrau », « Domaine de l'Agly » et d'extension du bassin de rétention des eaux pluviales de la nouvelle gendarmerie par la commune de Rivesaltes et projets de modification du bassin de rétention de la ZAE « Panisso » et de régularisation de la zone d'activités économiques « Cap Roussillon » par PMCA » - Place de l'Europe BP 102 – 66600 RIVESALTES, qui les annexera aux registres après les avoir visées.

Madame Carole GRANGER-IRIARTE, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête recevra les observations du public, en mairie de Rivesaltes, comme suit :

- le lundi 22 juin de 9h 30 à 12h
- le vendredi 17 juillet de 9h 30 à 12 h
- le jeudi 23 juillet de 15 h à 18 h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public dans les mairies de Rivesaltes, de Clairà ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 24 juillet 2015, à l'heure de fermeture des mairies au public, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine les responsables de projets et leur communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

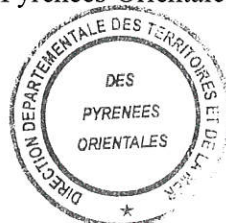
Les responsables de projets disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexes à la Préfète des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi que dans les mairies de Rivesaltes , de Clairà et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de PMCA – Madame CERRA tél. : 04.68.08.61.87 et de la mairie de Rivesaltes – Monsieur BOURLON-DEMANGE tél. : 04.68.38.59.68 .

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique ou un refus, prise par arrêté de la Préfète des Pyrénées-Orientales.



Le Chef du Service de l'Eau  
et des Risques,

Xavier AERTS